



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 8 avril 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	mairé
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Deux (2) citoyens assistent à la rencontre.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2024-04-062  
7485

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-04-063  
7485

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mars 2024.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2024-04-064  
7485

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 mars 2024.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 038 m <sup>3</sup> , moyenne : 70 m <sup>3</sup> /jr
Secteur Les Buissons :	5 584 m <sup>3</sup> , moyenne: 193 m <sup>3</sup> /jr
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mars 2024.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 21 février 2024

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2024-04-065  
7486

### CORRESPONDANCE

#### Reçue :

\* Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales -24-03-13- information que le Ministère s'est engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel aux municipalités de 15 000 habitants et moins selon la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.

\* M. Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint -24-03-21- confirmation qu'un montant de 5 626 \$ sera déposé dans le cadre de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.

#### Expédiée :

\* M. Pierre Lambert, directeur adjoint, direction de l'ingénierie et infrastructure, Fédération québécoise des municipalités -24-03-12- envoi de la résolution numéro 2024-03-040 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la Fédération québécoise des municipalités pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour Pointe-aux-Outardes.

\* M. Dominic Lachance, directeur, direction de l'ingénierie et infrastructure, Fédération québécoise des municipalités -24-03-12- envoi de la résolution numéro 2024-03-041 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux et de transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

\* Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -24-03-12- envoi de la résolution numéro 2024-03-042 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de Manicouagan.

\* Mme Claudie Laberge, directrice principale des Programmes de la gestion des urgences, Croix-Rouge canadienne – Québec -24-03-12- envoi de la résolution numéro 2024-03-050 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2024-04-066  
7487

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2024-04-08.

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

Aucun

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2024-04-067  
7487

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (DOSSIER 000310019-1)**

- |                        |   |
|------------------------|---|
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;                                |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;  |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;   |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;   |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;   |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;                 |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;  |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce; |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;   |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :   |



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 83 429,16 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-04-068  
7488

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE  
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile, le 13 août 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2022 (actions 3, 9, 23 et 27) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, préparé par le directeur incendie ;

**QUE** ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au Ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie, et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2024-04-069  
7488

**DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR  
RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



- CONSIDÉRANTE QUE** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;
- CONSIDÉRANT QUE** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;
- CONSIDÉRANT QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;
- CONSIDÉRANT QUE** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-070  
7490

**TOURNÉE DE ZONES 2024 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister à la Tournée de zones 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 7 mai 2024 à Baie-Comeau, au coût de 385,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette tournée.

2024-04-071  
7490

**TOURNÉE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION AUX MODES DE  
FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU – RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** Réseau Environnement en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lance une tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement de l'eau potable à l'intention des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette tournée est d'informer les élus municipaux sur l'importance de l'économie d'eau potable et de la tarification, tout en favorisant le partage d'idées et de bonnes pratiques.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Normand Bissonnette, conseiller municipal, à assister à la Tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau de Réseau Environnement qui aura lieu le 13 mai 2024, à Baie-Comeau.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette tournée.

2024-04-072  
7490

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES  
SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'** en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



- CONSIDÉRANT QUE** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;
- CONSIDÉRANT QUE** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;
- CONSIDÉRANT QUE** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;
- CONSIDÉRANT QUE** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;
- CONSIDÉRANT QUE** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;
- CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes sans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, Mme Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, M. Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, M. François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, M. Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, M. Gabriel Nadeau-Dubois et Mme Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, M. Paul St-Pierre Plamondon

2024-04-073  
7492

**COLLOQUE « TOUS ENGAGÉS POUR ASSURER LA QUALITÉ DE VIE  
DES PERSONNES ÂNÉES DANS LEUR MILIEU DE VIE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque « Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie » de la Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord s'adresse à tous les acteurs qui se sentent concernés par le vieillissement en santé dans les milieux de vie des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de ce colloque sont les enjeux actuels, les rôles et responsabilités des acteurs pour maximiser le bien-être et les actions à mettre en œuvre sur la Côte-Nord pour relever les défis qui s'imposent.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Jocelyne Bouchard, conseillère, à assister au colloque « Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie » de la Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord, qui aura lieu les 9 et 10 mai 2024 à Baie-Comeau, au coût de 150,00 \$, plus les frais de service.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette tournée.

2024-04-074  
7492

**ÉDILEXPERT - PLATEFORME DE RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES  
(DEVIS GÉNÉRAL)**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Édilex pour l'utilisation de sa plateforme Édilexpert de rédaction de devis généraux pour l'appel d'offres sur invitation ou public ;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'appel d'offres préparés annuellement pour divers besoins en biens et services, et travaux de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la plateforme Édilexpert est mise à jour par une équipe d'avocats, en temps réel, au fur et à mesure que la réglementation évolue ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre inclut un soutien juridique et technique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service d'Édilex pour

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



l'utilisation de sa plateforme Édilexpert pour la rédaction de devis généraux pour appel d'offres sur invitation ou public pour une période de trois (3) ans au coût de :

2024	1 796,55 \$
2025	1 850,44 \$
2026	1 905,96 \$

Pour un total de 5 830,60 \$, plus les taxes, pour les trois ans.

2024-04-075  
7493

**ENGAGEMENTS – COORDONNATRICES ET ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager les étudiant.e.s suivant.e.s :

- Lily-Jade Larocque et Cara Paquet Lunardi, coordonnatrices/animatrices en alternance pour le camp de jour à 35 heures/semaine, pour une durée de 9 semaines, au taux horaire selon convention collective les semaines de coordination et les semaines d'animation ;
- Mégane Imbeault, Maurane Harel-Côté et Mika Durand, animateurs pour le camp de jour à 35 heures/semaine, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire selon la convention collective.

2024-04-076  
7493

**AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRATS DES EMPLOYÉS CADRES**

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements doivent être faits aux contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, à la suite des négociations qui ont eu lieu pour le renouvellement de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu entente entre les employés et la partie patronale.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, et un représentant du comité ressources humaines, à signer les contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, soit celui de la directrice générale et greffière-trésorière, celui de l'inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics et celui de la superviseuse des loisirs et de la culture, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2024-04-077  
7493

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE DE PROLONGATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a présenté en 2021 une demande d'appui financier



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 octobre 2024, soit pour une période de 10 mois, en raison de mouvement de personnel au cours des dernières années, la santé d'un membre du comité, la charge de travail de d'autres dossiers;
- d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2022-2023 et 2023-2024;

**2024-04-078  
7494**

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

**2024-04-079  
7494**

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 24.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE